

# La crise de UBS au scanner

Parmi les épargnants et les détenteurs d'un compte salaire, l'inquiétude grandit. Quelle est la gravité de la tempête traversée par le géant de la finance suisse? Une série de réponses à neuf questions clés

Philippe Gumy

La crise qui secoue le monde bancaire depuis l'éclatement de la bulle des crédits immobiliers résidentiels américains n'en finit pas de s'amplifier. Rien n'y fait, la confiance s'érode peu à peu. Troisième établissement le plus touché au monde par cette débâcle, UBS est l'objet de toutes les rumeurs.

Un jour, le marché bruisse de spéculations sur une reprise du géant helvétique par HSBC. Quelques jours plus tard, juste avant Pâques et surtout dans le sillage de l'effondrement de la banque américaine Bear Stearns, les traders évoquent un plan de reprise de UBS par Credit Suisse. Le projet aurait été échafaudé par la Commission fédérale des banques (CFB) et la

Banque nationale suisse (BNS) sur mandat du Conseil fédéral.

Même le client le plus placide en vient à se demander si le numéro un bancaire helvétique est toujours le colosse indestructible qu'il avait la réputation d'être. «Ce n'est pas une tendance générale, mais il y a aujourd'hui davantage de clients qui s'inquiètent et posent des questions», reconnaît Raymond Egli, directeur de la succursale lausannoise du cabinet de conseils financiers AWD.

UBS recense quelque 2,7 millions de clients privés, auxquels s'ajoutent 137 000 entreprises et institutions en Suisse, selon son dernier rapport annuel. Personne ne connaît exactement l'ampleur de l'hémorragie que subit le groupe, mais la concurrence, Raiffeisen et banques cantonales en tête, ne cache pas

observer un afflux de nouveaux clients. Citant des sources internes anonymes chez UBS, la presse dominicale allemande évoque des retraits en centaines de millions de francs par succursale.

La banque ne dévoilera ses chiffres que le 6 mai, mais les observateurs s'accordent à prédire un avertissement sur bénéfice dès le début avril. Elle pourrait devoir procéder à de nouveaux amortissements monumentaux, qui impliqueront de nouveaux chiffres rouge vif et une baisse des fonds propres. Et vraisemblablement une deuxième recapitalisation. Quels sont les principaux risques que court la banque, une débâcle se profile-t-elle, qu'advient-il dans la pire des hypothèses? Petit tour d'horizon au moment où la banque est sur le point de convoquer ses actionnaires à l'assemblée générale du 23 avril.



*«Le risque que les clients perdent leur argent est nul. Il n'y aurait aucune logique économique à ce que les autorités laissent sombrer UBS»*

Jean-Pierre Danthine  
Directeur du Swiss Finance Institute

## ■ La banque est-elle en danger d'insolvabilité?

Absolument pas. UBS est suffisamment dotée en fonds propres, c'est-à-dire en capital de base servant à couvrir «les risques de crédit, les risques de marché, les risques sans contrepartie et les risques opérationnels», selon les dispositions légales. La grande banque se situe même «bien au-dessus des normes minimales», affirme sans hésiter Alain Bichsel, porte-parole de la Commission fédérale des banques (CFB).

Il existe des références internationales en matière de fonds propres, appelées «Bâle II». L'indicateur roi est un ratio de ce capital de base, nommé Tier 1. La CFB a édicté que ce taux ne doit en aucun cas passer sous les 4%, ce qui signifie que 4% des actifs pondérés selon le risque sont couverts

par les fonds propres.

Chez UBS, le Tier 1 était de 8,8% à la fin décembre, ce qui représentait un peu plus de 32,8 milliards de francs. Ce taux était bien en dessous des 11,9% affichés une année auparavant, mais n'intégrait pas les fonds levés via l'augmentation de capital de 13 milliards de francs acceptée par les actionnaires à la fin février. Grâce à cette mesure drastique, le ratio a augmenté pour revenir un peu en dessous de 12%.

## ■ Pourquoi parler d'une nouvelle recapitalisation?

Tout simplement parce que la crise du crédit prend de l'ampleur. Les actifs risqués liés à l'immobilier

américain que détient UBS devront quasiment à coup sûr être une nouvelle fois dépréciés. Oppenheim & Co évalue ces nouveaux amortissements à 11 milliards de

dollars, Citigroup les voit à plus de 17 milliards. Le bénéfice de la gestion de fortune et les affaires de détail helvétiques ne parviendront pas à combler ce nouveau trou.

Le ratio Tier 1 pourrait donc retomber sous les 10%. UBS ne peut s'en satisfaire, car son objectif est d'afficher 11 à 12%, de manière à conserver de très bonnes notes de crédit auprès des agences de rating que sont Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Une baisse des notations augmenterait ses coûts de refinancement, a-t-elle récemment expliqué à ses actionnaires. Cela pèserait sur son image et sa rentabilité. Bien dotée, UBS assure en outre disposer des armes requises pour continuer à affronter des marchés tourmentés.

## ■ Pourquoi UBS n'emprunte-t-elle pas l'argent qui lui manque?

Ce ne serait pas des fonds propres, mais de l'argent de tiers. La banque emprunte chaque jour sur le marché interbancaire pour se refinancer et disposer de liquidités, mais cet argent ne peut en aucun cas servir de capital de base. Dans le contexte actuel, malgré sa forte dotation en capital, UBS doit en outre composer avec la défiance des prêteurs. Comme chaque établissement ignore les périls que court la banque emprunteuse, chacun préfère garder son cash pour lui et ne le met à disposition qu'à des taux plus élevés que ceux qui prévalaient avant le déclenchement de la crise. Tout le secteur bancaire est concerné.

### ■ Comment UBS peut-elle raffermir ses fonds propres ?

En tout cas pas en convainquant ses clients de bloquer des comptes pendant plusieurs années. Son exposition aux risques de marché n'en serait pas diminuée et elle n'aurait pas davantage de fonds propres. Elle disposerait en revanche de davantage de liquidités, temporairement.

UBS pourrait en revanche procéder à des cessions d'unités d'affaires et affecter les revenus tirés de ces désinvestissements à ses fonds propres. Le gros problème, c'est que «ce n'est pas le meilleur moment pour vendre, en raison de la faiblesse des prix, laquelle découle de l'absence d'acquéreurs potentiels», note Jean-Pierre Danthine, professeur à l'Université de Lausanne et directeur du Swiss Finance Institute.

### ■ Quelle est la situation de UBS en comparaison internationale ?

En matière de fonds propres, UBS est bien mieux dotée que les principaux géants étrangers, souligne Alain Bichsel, à la CFB. Le ratio Tier 1 de l'américain Citigroup était de 7,1% à la fin décembre, avant

recapitalisation. Le taux est ensuite remonté à... 8,8%. Ce ratio était de 6,9% chez Bank of America et de 8,4% chez JPMorgan à la fin 2007. En Europe, le Tier 1 était de 9,3% chez le britannique HSBC, de 7,8% chez sa compatriote Barclays, de 7,3% du côté de Royal Bank of Scotland, de 7,5% chez Deutsche Bank et de 7,1% pour le français Credit Agricole. Credit Suisse affichait un ratio de 11,1%.

Les banques helvétiques n'ont donc pas à rougir. Et des rivaux comme Citigroup boivent aussi le calice des «subprime» jusqu'à la lie.

Quant à la différence entre UBS et les banques cantonales, elle tient surtout au fait que les seconds appartiennent aux cantons, qui offrent leur garantie, intégralement ou partiellement. D'ailleurs, même sans aucune garantie, l'actionnaire étatique constitue un important gage de sécurité en cas de difficultés, comme l'avait illustré la crise de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) au début des années 2000. En revanche, UBS ne peut en principe compter que sur ses actionnaires ou de nouveaux investisseurs prêts à mettre au pot, comme le fonds singapourien GIC récemment.

### ■ Une faillite pure et simple est-elle possible ?

«Le risque que les clients perdent leur argent est nul. Il n'y aurait aucune logique économique à ce que les autorités laissent UBS sombrer en cas de crise aggravée», affirme sans hésiter Jean-Pierre Danthine. Une faillite en tant que telle est donc a priori exclue. UBS est «too big to fall», trop grande pour tomber, mais elle pourrait être reprise par un concurrent via un sauvetage sous l'égide de Berne.

«L'aide serait uniquement destinée à la clientèle. Pas du tout aux actionnaires, qui perdraient tout ou presque en cas de déconfiture», ajoute Jean-Pierre Dan-

thine. C'est à son avis dans ce sens qu'il faut comprendre les propos des conseillers fédéraux Hans-Rudolf Merz et Doris Leuthard lorsqu'ils affirment que Berne n'engagera pas d'argent dans la banque.

Si les hypothèses les plus pessimistes se vérifiaient et qu'une panique provoquait une pénurie de liquidités chez UBS, la Banque nationale suisse (BNS) pourrait approvisionner la banque en cash. A la condition que la banque soit solvable, est-il précisé dans l'ouvrage publié l'an dernier à l'occasion des 100 ans de la banque centrale. Ce serait le cas actuellement.

Reste que, d'un point de vue purement théorique, une faillite complète est du domaine du possible. La débâcle de la Spar- und Leihkasse de Thoune, qui avait sombré en 1991 en laissant plus de 6000 épargnants sur le carreau, en constitue une preuve. Les images des files d'attente devant les guichets de cette caisse d'épargne avaient fait le tour du monde.

### ■ L'épargne est-elle protégée ?

A hauteur de 30000 francs seulement. Cet argent peut être versé dans un délai de trois mois, expliquent les juristes. Les banques helvétiques se sont engagées formellement dans une «convention interbancaire sur les déposants» à mettre immédiatement à disposition les fonds nécessaires. Sur les 30000 francs garantis, 5000 francs peuvent même être versés immédiatement par le liquidateur. Pour tout ce qui excède cette somme, il faut en revanche attendre la liquidation, qui peut durer des années et qui ne donnera finalement droit qu'à une fraction de ce qui était épargné. Dans le cas de la Spar- und Leihkasse de Thoune, la procédure s'est achevée en 2005 seulement.

### ■ Que deviendraient les hypothèques et autres emprunts en cas de faillite ?

Ils seraient soit repris par un concurrent, soit probablement dénoncés s'ils arrivaient à échéance. Le client devrait alors trouver une autre source de financement, donc une autre banque. Le marché hypothécaire helvétique étant très disputé, il n'y aurait en principe pas de problèmes à disperser les clients UBS dans les autres banques.

### ■ La crise traversée par UBS constitue-t-elle un échec de Bâle II ?

«Non, l'accord de Bâle II sur les fonds propres des banques a amélioré la situation. Mais l'interdépendance mondiale des banques évolue rapidement. Le comité de Bâle (ndlr: organe issu de la Banque des règlements internationaux qui a édicté Bâle II) devra prendre de nouvelles mesures visant à mieux assurer le niveau des fonds propres dans ce contexte et surtout à restreindre les engagements des instituts financiers», analyse Jean-Pierre Danthine. A son avis, il faudrait par exemple limiter les constitutions de positions exclusivement basées sur l'emprunt (effet de levier), ou exiger que dans ces cas-là les fonds propres nécessaires soient nettement accrus. Un autre spécialiste des questions bancaires ajoute qu'il faudra raffermir la pratique des véhicules financiers spéciaux. Ces derniers sont utilisés par les banques qui cherchent à diminuer leurs besoins en fonds propres en plaçant dans ces entités certaines de leurs opérations à risque, comme des hedge funds. «Bâle II avait déjà en partie réglé ce problème, mais il faudra aller plus loin», constate un avocat spécialisé dans le domaine. **P.G.**